



Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Roissy, le 20 novembre 2015

Monsieur le Président de la République,

Face à la situation dramatique que connaît notre pays, différentes mesures ont, ou vont être prises pour assurer la sécurité des citoyens.

La politique de lutte contre le terrorisme menée par votre gouvernement au niveau du pays laisse de côté la population des personnels navigants particulièrement exposée dans des pays reconnus comme dangereux par le Ministère des affaires étrangères.

La Compagnie Air France est un acteur quotidien du rayonnement et de la présence de la France dans le monde, notamment dans des zones dites sensibles. Nous sommes la seule compagnie à battre pavillon français sur nos empennages faisant de notre population une cible privilégiée.

L'attaque terroriste qui a visé l'hôtel Radisson de Bamako à laquelle les Personnels navigants d'Air France ont survécu a profondément et durablement marqué notre population

Aujourd'hui, si nous prenons la liberté de nous adresser à vous, c'est que nous considérons que la société Air France n'a pas mis en place les ressources nécessaires pour assurer le niveau de sûreté et de sécurité requis par cette situation exceptionnelle notamment lorsque les Personnels Navigants séjournent dans des escales réputées sensibles.

Parallèlement, nous souhaitons attirer votre attention sur une tendance généralisée qui conduit les entreprises du transport aérien à un allègement des mesures de sûreté pour des raisons économiques. Ces pratiques étaient hier contestables, elles sont aujourd'hui condamnables.

Au regard de l'évolution de la menace dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle sera durable et qu'elle va s'accroître, la charge financière de la sûreté et de la protection des personnels doit nécessairement être assurée par l'Etat afin d'éviter qu'elle ne puisse être un coût pilotable pour les compagnies françaises.

En conséquence de ce qui nous apparaît au mieux comme une grave sous-estimation de la menace qui pèse sur nos vols et nos équipages, nous demandons à l'Etat de jouer son rôle régalien en imposant à Air France de prendre les mesures de sûreté et de sécurité indispensables à la protection de ses personnels. L'attaque de l'hôtel Radisson, qui a coûté la vie à plus de 20 personnes, a par un concours de circonstances exceptionnel épargné tout un équipage Air France. Il apparaît clairement que le dispositif de sûreté est défaillant aussi bien à Bamako que dans de nombreuses escales à risque.

Dans ce cadre, il nous semble impérieux qu'un groupe de travail composé des organisations syndicales représentatives des personnels navigants d'Air France, de la Direction et des représentants des Ministères concernés se réunisse dans l'urgence.

Dans l'attente de la réunion de ce groupe de travail, nous demandons en premier lieu la mise en place d'une protection physique et continue du personnel navigant lorsqu'il se trouve en escale.

Nous vous remercions de votre attention et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de notre haute considération.

David LANFRANCHI
Président du SNPNC/FO

Flore ARRIGHI
Présidente de L'UNAC

Françoise REDOLFI
Présidente de l'UNSA/SMAF

Copie : Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Ministres des Affaires Etrangères, de la Défense, de l'Intérieur, Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Transports